NORME INTERNATIONALE

ISO 31-1:1992
31-2:1992
31-3:1992
31-4:1992
31-5:1992
31-6:1992
31-7:1992
31-8:1992
31-9:1992
31-10:1992
31-12:1992
31-13:1992

AMENDEMENT 1
1998-12-15

Grandeurs et unités —

Partie 1: Espace et temps
Partie 2: Phénomènes périodiques et connexes
Partie 3: Mécanique
Partie 4: Chaleur
Partie 5: Électricité et magnétisme
Partie 6: Lumière et rayonnements électromagnétiques connexes
Partie 7: Acoustique
Partie 8: Chimie physique et physique moléculaire
Partie 9: Physique atomique et nucléaire
Partie 10: Réactions nucléaires et rayonnements ionisants
Partie 12: Nombres caractéristiques
Partie 13: Physique de l'état solide

AMENDEMENT 1

Quantities and units —

Part 1: Space and time
Part 2: Periodic and related phenomena
Part 3: Mechanics
Part 4: Heat
Part 5: Electricity and magnetism
Part 6: Light and related electromagnetic radiations
Part 7: Acoustics
Part 8: Physical chemistry and molecular physics
Part 9: Atomic and nuclear physics
Part 10: Nuclear reactions and ionizing radiations
Part 12: Characteristic numbers
Part 13: Solid state physics

AMENDMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 31-1:1992/Amd.1:1998
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fa1f8a50-a1b5-447b-a283-87b71446dc60/iso-31-1-1992-amd-1-1998

Numéro de référence
ISO 31 (parties 1 à 10, 12 et 13):1992/Amd.1:1998(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

L'Amendement 1 aux parties 1 à 10, 12 et 13 de l'ISO 31:1992 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 12, *Grandeurs, unités, symboles, facteurs de conversion.*

ISO 31-1:1992/Amd 1:1998
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b5168450-e1b5-447b-a683-87b71446dc60/iso-31-1-1992-amd-1-1998

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet iso@iso.ch

Imprimé en Suisse

© ISO

Grandeurs et unités —

Partie 1: Espace et temps
Partie 2: Phénomènes périodiques et connexes
Partie 3: Mécanique
Partie 4: Chaleur
Partie 5: Électricité et magnétisme
Partie 6: Lumière et rayonnements électromagnétiques connexes
Partie 7: Acoustique
Partie 8: Chimie physique et physique moléculaire
Partie 9: Physique atomique et nucléaire
Partie 10: Réactions nucléaires et rayonnements ionisants
Partie 12: Nombres caractéristiques
Partie 13: Physique de l'état solide

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 31-1:1992/Amd 1:1998
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b5168450-e1b5-447b-a683-87b71446dc60/iso-31-1-1992-amd-1-1998

AMENDEMENT 1

Page v

Remplacer le paragraphe 0.3.2 par le texte suivant:

0.3.2 Remarque sur les unités des grandeurs de dimension un

L'unité cohérente pour une grandeur de dimension un est le nombre un, symbole 1. Lorsque la valeur d'une telle grandeur est exprimée, l'unité 1 n'est généralement pas explicitement écrite.

EXEMPLE

indice de réfraction $n = 1{,}53 \times 1 = 1{,}53$

On ne doit pas utiliser les préfixes pour former les multiples ou sous-multiples de cette unité. À la place des préfixes, les puissances de 10 peuvent être utilisées.

EXEMPLE

nombre de Reynolds $Re = 1{,}32 \times 10^3$

Considérant que l'angle plan est généralement exprimé sous forme de rapport entre deux longueurs et l'angle solide sous forme de rapport entre deux aires, en 1995, la CGPM a décidé que, dans le Système international d'unités, le radian, rad, et le stéradian, sr, doivent être considérés comme des unités dérivées «sans dimension». Cela implique que les grandeurs angle plan et angle solide sont considérées comme des grandeurs dérivées de dimension un. Les unités radian et stéradian peuvent être omises, ou elles peuvent être utilisées dans l'expression des unités dérivées pour faciliter la distinction entre des grandeurs de différentes natures mais de même dimension.